



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 8 juillet 2025, à 19h30 au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025
 - 3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juin 2025
 - 9.2 - Programmes et subventions
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juin 2025
 - 10.2 - RÉOLUTION - Demande de dérogation mineure - superficie autorisée pour la construction d'un garage entrepôt au 18, rue Asselin
 - 10.3 - RÉOLUTION - Demande de dérogation mineure - Construction d'un garage au 12, 1ière avenue et changement d'usage.
 - 10.4 - RÉOLUTION - Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel
 - 10.5 - RÉOLUTION - Appui à la demande d'autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 691 584
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
- 12 - TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
 - 12.2 - RÉOLUTION - Attestation du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales
 - 12.3 - RÉOLUTION - Plan de protection de nos sources d'eau potable
 - 12.4 - RÉOLUTION - Demande de mandat au ministère des Transports en sécurité routière
- 13 - LOISIRS
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - RÉOLUTION - PLAN DE D'ENTRETIEN DE GESTION DES ACTIFS DE LA MRC DE BELLECHASSE
 - 14.2 - RÉOLUTION - MODIFICATION DU MODE DE PARTAGE DES

2025-07-114



N° de résolution
ou annotation

4 - ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS 2024

CONSIDÉRANT qu'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal;

CONSIDÉRANT que la présentation publique de l'exercice financier 2024 est jointe en annexe au procès-verbal et sera diffusée sur le site de la municipalité;

CONSIDÉRANT que le conseil s'avère satisfait de la présentation et des résultats;

CONSIDÉRANT l'article 966 du Code Municipal du Québec imposant la nomination d'un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE la firme comptable Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L, est l'actuel vérificateur externe mandaté par la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est satisfaite de la prestation des services offerts par cette firme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** le conseil municipal de Saint-Raphaël reconduise le mandat de la firme Lemieux Nolet, comptables professionnels agréés S.E.N.C.R.L, comme vérificateur externe pour l'exercice financier 2025;
- **DE PRENDRE ACTE DU DÉPÔT** du rapport de l'auditeur tel que présenté

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question de l'assistance.

6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Gaëtan Roy, et résolu à l'unanimité que cette séance extraordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 19h55

Richard Thibault
Maire
de la Sécurité Publique

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-Trésorier et directeur



N° de résolution
ou annotation

COÛTS DE LA PISTE CYCLABLE - CYCLOROUTE DE BELLECHASSE
15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025

Une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 juin 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 3 juin dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

Monsieur le Maire présente différentes nouvelles et messages:

- Motion de remerciement aux bénévoles et aux Chevaliers de Colomb pour leur aide dans le retour des bénéficiaires du Foyer de Saint-Raphaël. Les bénévoles ont aidé les résidents dans leur réintégration du Foyer complètement rénové. Un grand merci.

2025-07-115

2025-07-116



N° de résolution
ou annotation

- Bonne nouvelle, Medway a accepté de briser le bail avec la municipalité pour le local. Cette action de la municipalité permettra d'économiser près de 180 000\$ restant à l'entente.
- Monsieur le Maire rappelle que le civisme est essentiel dans la société et qu'il est anormal que des employés autant de la municipalité que de nos commerçants soient la cible de mauvais comportement ou d'insulte lorsqu'ils effectuent leur travail. Un peu de respect est requis et nous devrons intervenir si la situation ne s'améliore pas.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

Il y aura rinçage du réseau d'eau potable durant la semaine du 14 juillet. Un avis sera transmis via le site, le Facebook et l'application d'urgence municipale en plus d'un publipostage ciblé.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

Citoyenne: Est-ce qu'il y a du nouveau concernant la caisse? R: Nous sommes toujours en négociation avec Desjardins pour le projet d'amélioration de la succursale et sa pérennité en plus du projet d'y amener la bibliothèque. Actuellement, c'est positif mais pas de conclusion encore.

Citoyen: Pourquoi le GMF de Saint-Anselme / St-Charles grossi et qu'il ne met pas de médecin à Saint-Raphaël? R: Le GMF de Saint-Anselme est autonome et Medway est un compétiteur pour eux. Ils n'ont pas d'entente de collaboration et le CISSS n'a pas de pouvoir pour exiger une meilleure répartition des services. Un article dans la Voix du Sud paraîtra cette semaine à ce sujet.

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance. Aucun document a été déposé en séance de travail ce mois-ci.

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

Aucun point

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juin 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 354 498.75\$ correspondant au paiement des travaux du 1er rang et du rang du Sault, 1er versement est inclus à la somme des paiements et financée par le programme PAVL (subvention);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

2025-07-117



N° de résolution
ou annotation

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de juin 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 630 413.24\$.

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (900 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **refusé**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**
- Programme Nouvel Horizon (17 500\$) - **confirmé**
- Programme 4500 bornes (48 000\$) - **confirmé**
- Programme TECQ-PRABAM (129 253\$) - **confirmé**
- Programme emploi d'été Canada (6 762\$) - **confirmé**
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800\$) - **confirmé**
- **Programme péréquation municipale (20 500\$) - confirmé**
- **Programme croissance de la TVQ (211 684\$) - confirmé**

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 363 347\$

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juin 2025

En mai, les services municipaux ont émis 46 permis ou certificats dont:

- Certif. Autorisation d'abattage d'arbres: 2
- Permis d'addition d'un bâtiment: 5
- Permis de construction: 4
- Demande de dérogation mineure: 2
- Certificat d'autorisation d'enseigne: 1
- Permis de lotissement: 3
- Certificat d'autorisation de piscine: 2
- Permis de rénovation: 15
- Permis d'installation septique: 2
- Certificat d'autorisation de travaux riverains: 1
- Permis de brûlage: 9

Pour une valeur totale foncière de 2 193 866\$ et d'investissement dans la municipalité.



N° de résolution
ou annotation

10.2 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure - superficie autorisée pour la construction d'un garage entrepôt au 18, rue Asselin

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 18, rue Asselin, concernant les travaux suivants ;

- Construction d'un garage ayant une superficie non réglementaire pour un garage entrepôt en zone agricole et en milieux humides.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT LES POINTS SUIVANTS:

Recommandation 1 : proposer au requérant de respecter la superficie de 55m², la limite maximale applicable à son cas, demandée par le règlement de zonage pour la construction d'un bâtiment complémentaire;

Recommandation 2 : recommander au requérant de faire la démarche pour définir le fond du terrain (Milieux humides potentiels) du lot 3 691 540 en faisant appel à un professionnel et obtenir les certificats d'autorisation requis auprès des ministères concernés (MELCC et CPTAQ).

CONSIDÉRANT la recommandation défavorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 17 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE REFUSER** la demande de dérogation mineure concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 17 juin 2025, pour le 18, rue Asselin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-119

10.3 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure - Construction d'un garage au 12, 1^{ère} avenue et changement d'usage.

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 12, 1^{ère} avenue, concernant les travaux suivants ;

- Construction d'un garage de 40 X 40 sur un terrain n'ayant pas les autorisations d'usage requis.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage 2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT LES POINTS SUIVANTS DU CCU:

Le comité consultatif en urbanisme recommande de rejeter la demande pour les raisons suivantes:

- Dévaluation des propriétés autour;
- Perte de revenus de taxation;
- Risque de mécontentement du voisinage sur le potentiel d'achalandage que pourrait créer un aussi grand garage dans une zone résidentielle et prévu pour la construction résidentielle.
-

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS



N° de résolution
ou annotation

2025-07-120

- **DE REFUSER** la demande de dérogation mineure concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 17 juin 2025, pour le 12, 1^{ère} avenue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10.4 - RÉSOLUTION - Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de citoyens concernant l'ajout de zones de stationnement sur sa propriété;

ATTENDU que plusieurs citoyens ont aménagé des stationnements non-conformes dans la municipalité au cours des dernières années et ce sans autorisation ou permis;

ATTENDU que la municipalité est régie par un règlement le zonage 2022-228 et que celui-ci encadre l'aménagement de stationnement, leur dimension et le minimum de gazon à maintenir en façade des routes;

ATTENDU que la municipalité ne souhaite pas créer de nuisance visuelle, d'impact négatif sur la qualité d'environnement visuel et créer des zones densément converties en stationnement au détriment d'aménagement de verdure;

ATTENDU que le Comité Conseil en Urbanisme lors de la rencontre du 26 mai dernier a fait une recommandation en lien avec l'application du règlement mentionnant que selon les articles 97 à 105 qui encadrent l'autorisation possible devait être appliqué par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

Un conseiller demande le vote n'étant pas en accord avec la proposition.

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE METTRE EN PLACE** un moratoire sur le sujet afin de bien évaluer les impacts pour les citoyens ayant contrevenus à la réglementation et afin de déterminer les orientations de la municipalité en ce sens;
- **DE NE PAS** refuser de demande si elles répondent positivement au règlement actuel;
- **DE METTRE** en suspend toute demande future jusqu'à la refonte du règlement de zonage prévu au cours de l'année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-121

10.5 - RÉSOLUTION - Appui à la demande d'autorisation de la CPTAQ pour l'aliénation du lot 3 691 584

ATTENDU QUE le futur propriétaire demande l'alinéation du lot 3 691 584 appartenant à monsieur Martin Roy;

ATTENDU QUE le projet nécessite une autorisation de la CPTAQ;

ATTENDU QUE le lot 3 691 584 est utilisé comme exploitation agricole ;

ATTENDU QUE le terrain est en zone agricole et que l'acheteur désire inclure celui-ci avec ses autres terrains attenants au lot acquis;

ATTENDU QUE la CPTAQ demande une opinion favorable à la municipalité pour autoriser l'aliénation sur les terres protégées;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil déclarent avoir connaissance du présent projet.



N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE RECOMMANDER FAVORABLEMENT** la requête d'alinéation en territoire agricole.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

12.2 - RÉSOLUTION - Attestation du Programme d'aide à la voirie locale - Volet Entretien des routes locales

Attestation du Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien des routes locales

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Raphaël a reçu un montant de 139 598\$ dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAVL - entretien) pour l'année 2024;

CONSIDÉRANT que la Municipalité doit attester la véracité des frais encourus et qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveau 1 et 2;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la Municipalité de Saint-Raphaël atteste que des dépenses de fonctionnement admissibles de 302 158.00\$ ont été réalisées pour les routes locales de niveau 1 et 2 telle que décrites lors du dépôt du rapport financier 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 - RÉSOLUTION - Plan de protection de nos sources d'eau potable

ATTENDU que la Municipalité a fait des demandes de prix auprès de firmes spécialisées pour un mandat de préparation d'un plan de protection des sources d'eau potable;

ATTENDU que le mandat est requis dans le cadre de la Stratégie québécoise de l'eau 2018-2030 et que la firme peut débuter vers le 20 juillet 2025 celui-ci;

ATTENDU que ces travaux nécessiteront des actions en lien avec l'étude de vulnérabilité produite un peu plus tôt cette année et permettant d'avoir les éléments requis afin de protéger nos sources d'eau;

ATTENDU qu'il est possible de faire une demande de subvention au programme pour l'élaboration des plans de protection des sources d'eau potable (PEPPSEP) ;

2025-07-122

2025-07-123



N° de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR : Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** le directeur général à octroyer le contrat au montant de 21 360\$ avant taxes à Groupe Conseil UDA / Akifer, plus bas soumissionnaire;
- **DE SIGNER** l'offre et de prendre action pour la préparation du plan de protection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-07-124

12.4 - RÉSOLUTION - Demande de mandat au ministère des Transports en sécurité routière

ATTENDU le but d'améliorer le respect de la limite de vitesse, d'améliorer la sécurité des piétons et de sécuriser les passages piétonniers sur le boulevard St-Pierre (route 281).

ATTENDU qu'afin de travailler de concert avec le ministère pour implanter une traverse piéton à l'intersection du boul. St-Pierre, rue Principale, Cote-du-Moulin, de sécuriser davantage la traverse de l'intersection du Foyer, boul. St-Pierre et concernant le réaménagement de l'intersection Beaudry, boul. St-Pierre et l'avenue Philippe-Asselin, une demande officielle de la municipalité doit être adressée.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Eric Trudel

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE FAIRE** la demande de démarrage du projet d'implantation d'une traverse piétonnière au coin principale / boul. St-Pierre avec le ministère des transports;
- **DE FAIRE** une demande d'analyse et de proposition afin de sécuriser davantage la traverse du Foyer / boul. St-Pierre;
- **DE FAIRE** une demande d'entente de partenariat concernant le projet de réaménagement de l'entrée nord du village;
- **DE FOURNIR** des solutions viables de meilleures options afin de présenter un projet d'ensemble à la population concernant la sécurité de tous les usagers de la route.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

Monsieur le Maire fait la mention que le poste de coordonnateur(trices) n'est toujours pas comblé. Le candidat ayant préféré se retirer. Un nouveau recrutement sera mis en place.

14 - LÉGISLATION

2025-07-125

14.1 - RÉSOLUTION - PLAN DE D'ENTRETIEN DE GESTION DES ACTIFS DE LA MRC DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE la MRC de Bellechasse est une organisation qui procure des services aux différentes municipalités de son territoire et qui possède un certain nombre d'actifs importants: cycloroute, bâtiment du siège social, centre d'enfouissement et matériel pour effectuer la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU la valeur monétaire de ces actifs;

ATTENDU l'impact sur la quote-part de l'achat et de l'entretien de ces actifs;

ATTENDU QUE le besoin d'une meilleure prévention/visibilité à long terme du



N° de résolution
ou annotation

2025-07-126

coût d'achat et d'entretien de ces actifs;

ATTENDU QUE l'augmentation de la quote-part est plus rapide que l'augmentation des revenus de plusieurs municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** la MRC de Bellechasse fournisse le plan d'entretien et de réparation de chacun de ses groupes d'actifs. Un plan sur dix ans doit être élaboré de façon qu'il soit possible de visualiser les coûts à prévoir, le mode de financement et l'impact sur la quote-part de chaque municipalité;
- **QUE** ces informations soient remises aux maires de la MRC de Bellechasse avant le 15 septembre 2025;
- **QUE** cette résolution soit acheminée à toutes les municipalités de Bellechasse et à la MRC de Bellechasse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

14.2 - RÉSOLUTION - MODIFICATION DU MODE DE PARTAGE DES COÛTS DE LA PISTE CYCLABLE - CYCLOROUTE DE BELLECHASSE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël reconnaît devoir participer aux coûts d'entretien et de réparation de la cycloroute de Bellechasse;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Raphaël reconnaît que la cycloroute de Bellechasse est un équipement régional;

ATTENDU QUE la municipalité estime que le mode de partage des coûts actuellement en vigueur est inéquitable;

ATTENDU QUE la population de la municipalité de Saint-Raphaël doit parcourir une certaine distance avant d'accéder à la cycloroute;

ATTENDU QUE la population des municipalités adjacentes à la cycloroute accède beaucoup plus facilement à cet actif et, par conséquent, l'utilise davantage;

ATTENDU QUE les retombées économiques liées à la cycloroute bénéficient de manière significative aux municipalités où elle passe dans ou en périphérie du périmètre urbain, notamment par l'achalandage touristique, les revenus commerciaux et la visibilité accrue;

IL EST PROPOSÉ PAR Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'APPUYER** la municipalité de Saint-Michel-de-Bellechasse et de demander à la MRC de Bellechasse de revoir le mode de partage des coûts associés à la cycloroute en utilisant le pourcentage de la population plutôt que la richesse foncière uniformisée d'une part et en ajoutant une contribution supplémentaire pour les municipalités dont la piste cyclable passe dans le périmètre urbain ou en périphérie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

15 - VARIA

Aucun

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS



N° de résolution
ou annotation

2025-07-127

Questions du public sur place:

1. Un citoyen demande la parole en lien avec le point 10.3. Il demande des clarifications sur la demande et mentionne qu'il tient vraiment à acquérir le terrain pour y bâtir un garage. R: Monsieur Morin suggère au conseil de rencontrer le résident avec l'inspectrice en urbanisme afin de discuter des options et de représenter une nouvelle demande au comité consultatif en urbanisme et au conseil pour décision.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h13

Richard Thibault
Maire
la Sécurité Publique

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général - Greffier-trésorier et Directeur de

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., Directeur général - Greffier-trésorier et Directeur de la Sécurité Publique

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire



N° de résolution
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 5 août 2025, à 19h30 au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #3 - Samuel Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire.
Est aussi présent madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juin 2025
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
 - 8.1 - Recrutement aux loisirs
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de juillet 2025
 - 9.2 - Programmes et subventions
 - 9.3 - Dons et commandites
 - 9.3.1 - RÉSOLUTION - Demande de commandite de la part du Club sportif du Lac-aux-Canards
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de juillet 2025
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
- 12 - TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
- 13 - LOISIRS
- 14 - LÉGISLATION
 - 14.1 - RÉSOLUTION - Mandat à Morency, Société d'avocats relativement au traitement d'une demande introductive d'instance en injonction interlocutoire
- 15 - VARIA
- 16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 18 - Sujets de travail hors séance

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

2025-08-128